



Programme International de **M**obilité et d'**E**mployabilité **F**rancophone



---

PHASE PILOTE 2026-2027

COMPOSANTE PROFESSIONNELLE - : *stages internationaux en entreprise pour les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle*

***Appel à manifestation d'intérêt***

*pour la*

***Constitution d'un réseau d'entreprises PIMEF et d'une banque de stages***

---

## PIMEF, un programme au service de la mobilité et de l'employabilité francophones

---

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) déploie, dans le cadre de sa phase pilote 2026-2027, le Programme international de mobilité et d'employabilité francophone (PIMEF). Ce programme mondial, adossé au réseau de l'AUF présent dans 120 pays, à ses plus de 200 espaces de service et à ses 230 Clubs Leaders Étudiants Francophones (CLEF), organise des mobilités internationales au bénéfice d'étudiants de master (Bac+5) et de doctorants (Bac+8) issus d'institutions membres de l'AUF.

PIMEF comprend une composante professionnelle entièrement dédiée à l'immersion en milieu professionnel : elle permet à des étudiants et doctorants francophones d'effectuer un stage international en entreprise, afin d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer leur insertion professionnelle. Cette composante répond à un double objectif : offrir aux jeunes talents francophones une expérience professionnelle internationale, et rapprocher le monde académique du monde de l'entreprise à l'échelle de l'espace francophone.

Pour donner corps à cette ambition, l'AUF constitue un réseau d'entreprises partenaires PIMEF ainsi qu'une banque centralisée d'offres de stages. C'est l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI).

### Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

---

Le présent appel vise à identifier les entreprises et organisations francophones souhaitant :

- Rejoindre le réseau d'entreprises partenaires PIMEF ;
- Proposer une ou plusieurs offres de stage à des étudiants et doctorants sélectionnés dans le cadre du programme ;
- Contribuer, à titre volontaire, au financement partagé des mobilités qu'elles accueilleront.

Les entreprises ainsi identifiées alimenteront la banque d'offres de stages PIMEF.

### Pourquoi rejoindre le réseau d'entreprises partenaires PIMEF

---

Intégrer le réseau PIMEF, c'est pour votre entreprise :

- **Valoriser votre marque employeur à l'international**
  - Bénéficier d'une visibilité renforcée auprès de plus de 120 pays et de la communauté universitaire et étudiante francophone (réseau AUF, Clubs CLEF) ;
  - Démontrer votre engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes
- **Accéder à un vivier international de talents francophones hautement qualifiés** (master, ingénieur, doctorat)
  - Renforcer vos capacités d'innovation et de développement
  - S'inscrire dans une démarche de coopération durable entre le monde académique et le monde de l'entreprise
- **Sécuriser vos stages internationaux**
  - Candidatures des stagiaires, validées par un jury international
  - Accompagnement à la convention de stage que vous signerez avec le stagiaire (dispositif assurantiel de l'étudiant, allocations diverses, respect des législations locales, etc.)

## Entreprises et organisations éligibles

---

Peuvent manifester leur intérêt les entreprises publiques ou privées, organisations internationales, ou tout autre réseau institutionnel, ancrés dans une démarche de responsabilité globale qui entre en résonance avec les valeurs portées par l'espace francophone. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'AUF, et aucune adhésion ne sera demandée ultérieurement.

PIMEF privilégie une logique de flux originale : les mobilités s'effectuent en priorité depuis une institution issue d'un pays du « Nord » (classement Élevé) vers une entreprise d'un pays du « Sud » (classement Intermédiaire ou Faible) — flux Nord-Sud —, ou entre deux entreprises et institutions situées au « Sud » — flux Sud-Sud.

**Les entreprises implantées dans les pays du « Sud » sont donc tout particulièrement invitées à répondre au présent appel.**

- *La nationalité d'une entreprise s'entend au sens de son pays d'implantation effective, et non de ses dispositions statutaires.*

## Ce qui est attendu d'une entreprise partenaire PIMEF

---

En rejoignant le réseau PIMEF, l'entreprise partenaire s'engage à :

- Proposer une ou plusieurs offres de stage d'une durée comprise entre 1 et 3 mois, adaptées à des profils de niveau master (Bac+5) et/ou doctorat (Bac+8) ;
- Désigner un référent ou tuteur de stage dédié, chargé de l'accompagnement du stagiaire durant toute la durée de sa mobilité ;
- Assurer des conditions de travail décentes : sécurité du stagiaire, encadrement effectif, missions confiées en adéquation avec le niveau de qualification du candidat ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle attachés aux travaux réalisés par les stagiaires et doctorants accueillis ;
- Proscrire toute forme d'exploitation ou de sous-qualification des missions confiées au stagiaire ;
- Signer la charte éthique des entreprises partenaires PIMEF formalisant ces engagements.

L'intégration définitive au réseau et l'accueil effectif d'un stagiaire sont conditionnés par la signature de cette charte éthique et d'engagement responsable.

## Modalités de prise en charge financière et co-financement volontaire

---

Une allocation PIMEF, financée par l'AUF, constitue le financement principal versé à l'étudiant et comprend une allocation de stage mensuelle, une allocation d'hébergement mensuelle, une allocation forfaitaire de transport, ainsi qu'une couverture d'assurance internationale (maladie, accident, rapatriement).

Les entreprises partenaires sont vivement encouragées, sans que cela ne conditionne l'éligibilité de leur manifestation d'intérêt, à compléter cet effort financier selon leurs capacités. Cette contribution peut être apportée en numéraire (gratification) ou sous forme d'équivalent en biens et services mis gratuitement à disposition (hébergement, restauration, prise en charge de repas ou de services de vie, prestations d'accueil et accompagnement logistique, ou tout autre avantage valorisable au bénéfice du stagiaire).

- Conformément au classement de la Banque mondiale, les pays d'implantation des entreprises sont répartis en trois groupes, auxquels correspond un niveau de contribution recommandé :

| Classement pays | Contribution de co-financement recommandée |
|-----------------|--------------------------------------------|
| Élevé           | 30 %                                       |
| Intermédiaire   | 20 %                                       |
| Faible          | 10 %                                       |

À titre indicatif, le tableau ci-dessous illustre l'allocation globale moyenne PIMEF selon le pays d'implantation de l'entreprise et le niveau de co-financement volontaire encouragé :

| Classement pays de l'entreprise | Allocation Master (1 à 3 mois) | Allocation Doctorat (1 à 3 mois) | Co-financement entreprise attendu |
|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Élevé                           | 1 670 € – 3 370 €              | 1 820 € – 3 820 €                | 30 %                              |
| Intermédiaire                   | 1 470 € – 2 770 €              | 1 570 € – 3 070 €                | 20 %                              |
| Faible                          | 1 320 € – 2 320 €              | 1 420 € – 2 620 €                | 10 %                              |

Dans le cadre de cette phase pilote, **les entreprises proposant un co-financement volontaire ou plus élevé verront leur engagement positivement valorisé lors de l'examen des candidatures et de l'arbitrage des mobilités par le jury international.**

## Articulation du programme et parcours d'appariement

La composante professionnelle de PIMEF fonctionne sur un principe de double temporalité, alliant la constitution en amont d'un réseau d'entreprises engagées et une sélection d'excellence par un jury international. Chaque entreprise membre du réseau reste pleinement souveraine dans la sélection de ses stagiaires.

Deux trajectoires parallèles permettent aux étudiants et aux entreprises de se rencontrer :

- Le parcours guidé (via la banque de stages) : L'entreprise dépose ses offres dans la banque de stages PIMEF. Les étudiants du réseau AUF y accèdent, postulent auprès de l'entreprise, et cette dernière sélectionne le candidat de son choix. Le binôme « Étudiant - Entreprise » est alors constitué.
- Le parcours spontané (hors banque de stages) : Un étudiant peut postuler au programme PIMEF en ayant identifié lui-même son entreprise d'accueil en dehors de la banque existante. Dans ce cas, pour valider l'éligibilité de la candidature de l'étudiant à PIMEF, l'entreprise d'accueil choisie devra intégrer rétroactivement le réseau PIMEF et signer la charte éthique. Son offre sera alors répertoriée dans la banque de stages comme étant pourvue.

*Précision utile : l'AUF n'établit pas les conventions de stage. Le déroulement du stage reste régi par les règles de l'établissement d'origine de l'étudiant, en concertation avec l'entreprise d'accueil et selon les législations locales applicables.*

## Processus d'examen, arbitrage du jury et sécurisation du partenariat

---

Chaque manifestation d'intérêt est examinée par l'AUF au regard de la cohérence de l'offre proposée et de la qualité des conditions d'accueil décrites. En parallèle, l'appel à candidatures international est lancé à destination des étudiants.

### Arbitrage du jury international

Qu'il soit issu du parcours guidé ou spontané, chaque binôme constitué doit soumettre son dossier à l'évaluation d'un jury international francophone indépendant, composé de représentants des milieux scientifiques et professionnels. Ce jury est seul souverain juger des critères d'excellence académique et d'adéquation du projet pédagogique, ainsi que pour attribuer les éventuelles allocations de mobilité disponibles en fonction d'équité géographique (*l'accueil d'un stagiaire par une entreprise ou sa sélection lors des étapes préalables ne garantit donc pas toujours l'obtention automatique de l'allocation financière de l'AUF*).

### Règles de priorité et gestion des écarts de sélection

Afin de préserver la qualité des relations avec le tissu économique et de stabiliser le processus, les règles suivantes s'appliqueront :

1. Priorité absolue au réseau officiel : À qualité de dossier équivalente, la priorité d'attribution des allocations sera systématiquement accordée aux binômes formés via le parcours guidé (banque de stages initiale). Les demandes issues du parcours spontané seront traitées dans un second temps, dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.
2. Raisons de non-sélection par le jury : Un candidat retenu par une entreprise peut être écarté par le jury si le profil ne respecte pas les critères d'éligibilité stricts de l'AUF (ex. établissement d'origine non membre) ou si les missions du stage manquent de cohérence avec le niveau académique.
3. Cas particulier du co-financement : Si le jury n'attribue pas l'allocation financière demandée par un étudiant retenu par une entreprise du réseau, l'AUF propose deux solutions de repli :
  - ✓ *La liste de réserve* : Le dossier est placé en priorité sur la liste complémentaire pour bénéficier des désistements d'allocation.
  - ✓ *Le maintien sur fonds propres* : L'entreprise conserve la possibilité d'accueillir l'étudiant initialement choisi en prenant à sa charge **exclusive** les conditions financières de son stage, dans la mesure du possible, à un niveau équivalent au montant des allocations PIMEF.

## Comment manifester votre intérêt

---

Les entreprises souhaitant rejoindre le réseau PIMEF sont invitées à compléter le formulaire en ligne dédié : <https://appels-propositions.auf.org/pimef-composante-professionnelle-stages-internationaux-en-entreprise-pour-les-etudiants-de-3e-cycle> en joignant tout document utile à la présentation de la structure et des offres de stage envisagées (plaquette, fiches de poste, etc.).

Les manifestations d'intérêt sont reçues en continu à compter du lancement de l'appel. Un premier examen des dossiers sera opéré courant novembre 2026 afin de permettre la constitution de la banque d'entreprises dans les délais du calendrier de la phase pilote.

## Calendrier indicatif

| Étape                                                                                       | Échéance indicative                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des entreprises                 | <b>Octobre 2026</b>                 |
| Réception des AMI (dépôt en continu, examen par vagues)                                     | <b>Octobre – novembre 2026</b>      |
| Premier examen des dossiers, intégration au réseau et alimentation de la banque d'offres    | <b>Mi-novembre 2026</b>             |
| Ouverture de la banque d'offres et lancement en parallèle de l'appel international étudiant | <b>Décembre 2026 – janvier 2027</b> |
| Clôture, évaluation des dossiers par le jury international et arbitrages des allocations    | <b>Janvier 2027</b>                 |
| Signature des chartes éthiques et contractualisation finale avec les entreprises du réseau  | <b>Janvier 2027</b>                 |
| Démarrage effectif des mobilités de stage à l'international                                 | <b>Février – août 2027</b>          |

## Contact

Pour toute question relative au présent appel à manifestation d'intérêt, aux modalités de partenariat ou au calendrier de la phase pilote, merci d'adresser un message à [pimef@auf.org](mailto:pimef@auf.org).

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Programme International de Mobilité et d'Employabilité Francophone de l'AUF. Nous serons heureux de compter votre entreprise parmi les partenaires de cette campagne pilote.**